
◇ *Extraits du compte-rendu du conseil communautaire du 30 Août 2011* ◇

Etaient présents (34) :

Jean GILBERT, Président,
Stéphane HEYRAUD, Michel DUCLOS, Michèle MONCHOVET, Marie-Françoise PERRIER,
Rachel DRI, Jean-Pierre JOUBERT, Sylvain HEYRAUD, Jean-Paul VALLOT, Guillaume
SABOT, Marcel DUPLAY, Elisabeth FOREST, Régis BONNEFOY, Thérèse MAISSE, Robert
TARDY, Anne DROIN, François EPALLE, Véronique GRANGER, Isabelle BAZIN, Yvette
ROCHETTE, Monique VIGOUROUX, Pascale ROCHETIN, Christian SEUX, Vincent
DUCREUX, Jean-Louis BARIOT, Jean MAZZONI, Claude RAGONNEAU, Pierre-Jean
PARAT, Claude MARITAN, Charles-Erick BARRALON, Jean-Marc ROUX, Robert
CORVAISIER, Evelyne ESTELLE, Régis FANGET.

Absents excusés :

Philippe MASSARDIER, Robert TEYSSIER.

Absents représentés :

Daniel MANDON, Pierre SCHMELZLE, Jean-François CHARROIN.

Pierre-Jean PARAT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 14 juin 2011 à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée approuve ce compte-rendu.

➤ **Installation de nouveaux délégués suppléants**

Suite aux démissions de Mme Laurianne BASTY-GERLAND du conseil municipal de St Sauveur-en-Rue et de Mme Raphaëlle METRAS du conseil municipal de St Romain-les-Atheux, installation de M. Jacques MOUTOT (St Sauveur-en-Rue) et de M. Joël MAURIN (St Romain-les-Atheux) en tant que délégués suppléants

Jean GILBERT procède à l'installation des nouveaux délégués communautaires :

- pour la commune de St Sauveur-en-Rue, M. Jacques MOUTOT, en tant que délégué suppléant
- pour la commune de St Romain-les-Atheux, M. Joël MAURIN, en tant que délégué suppléant

➤ **Hommage à M. Mario FAURIE, Vice-président Tourisme à la CCMP de 2001 à 2008**

Monsieur le Président rappelle le décès cet été de M. Mario FAURIE, ancien conseiller municipal de St Sauveur-en-Rue.

Mario FAURIE était Vice-président Tourisme à la CCMP de 2001 à 2008. Très investi dans sa mission, il avait aussi beaucoup œuvré au sein du SICTOM Velay-Pilat.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ **CLECT : compte-rendu des premiers travaux**

Jean GILBERT explique que suite à la CLECT du 29 juin 2011, un compte-rendu a été rédigé reprenant les hypothèses proposées comme « privilégiées ».

L'ensemble des impacts sur les dotations de compensation pour les 16 communes a été calculé et transmis à chaque membre de la CLECT et aux 16 mairies afin qu'ils puissent être étudiés.

Certaines communes ont commencé à faire connaître leur positionnement à la CCMP (Thélis-la-Combe...).

Une prochaine réunion de la CLECT se tiendra le mardi 20 septembre.

Les conclusions seront présentées lors du conseil du 11 octobre. Les communes devront ensuite délibérer sur le rapport de la CLECT.

➤ **Urgence humanitaire dans la Corne de l'Afrique - demande de subvention exceptionnelle par l'Association « Action contre la Faim »**

Jean GILBERT explique que la Communauté de Communes a été saisie par l'Association « Action contre la Faim » afin qu'elle puisse apporter une aide exceptionnelle dans le cadre de l'urgence humanitaire liée à la famine dans la Corne de l'Afrique (Djibouti, Ethiopie, Kenya et Somalie).

La CCMP restant attentive aux grands événements mondiaux, l'assemblée approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'Association « Action contre la Faim ».

RESSOURCES HUMAINES

➤ **Poste CAE Accueil-Secrétariat**

Jean GILBERT rappelle que le contrat de la personne en poste est arrivé à échéance.

Lors du Bureau du 6 juillet, il a été proposé le recrutement d'une personne pour le poste Accueil-Secrétariat dans le cadre d'un dispositif d'insertion en CAE.

Les tâches allouées à cette personne seront les suivantes :

- Accueil téléphonique et sur place
- Gestion du courrier (arrivée + départ), distribution du courrier
- Travaux bureautiques divers (frappe de courrier, mise sous pli, compte-rendu)
- Organisation pratique du service : réunion de service
- Prise de rendez-vous
- Panneau d'affichage, revue de presse

L'assemblée accepte à l'unanimité le recrutement d'une personne pour le poste d'Accueil – Secrétariat en CAE (en fonction des possibilités liées au Pôle Emploi).

➤ **Service technique**

Régis FANGET demande quelle est la réflexion du Bureau pour le service technique suite au départ en retraite d'un des deux agents.

Jean GILBERT est conscient de l'aide apportée aux petites communes dans le cadre de la solidarité. Toutefois, seules 2 communes, Graix et Thélis-la-Combe ont fait appel à ce service, nécessitant une participation financière des communes.

Jean GILBERT propose que la CCMP puisse plutôt recruter un emploi saisonnier pendant la période de plus forte activité, à savoir la période estivale.

Guillaume SABOT explique qu'une réflexion va être poursuivie, notamment en partenariat avec l'Espace Nordique pour envisager une mutualisation des agents.

Régis FANGET s'interroge sur l'opportunité du service technique, s'il n'est composé que d'un seul agent.

Jean GILBERT explique que si la demande des communes était plus importante, on pourrait envisager le développement d'un service technique mutualisé, mais ce n'est pas le cas pour l'instant.

La réflexion va se poursuivre en Bureau.

ECONOMIE

➤ Location d'une unité atelier-relais de St Genest-Malifaux – Bail commercial

Christian SEUX présente la demande de location à compter du 15 septembre 2011 de l'unité n°1 de l'atelier-relais sur la commune de St Genest-Malifaux aux conditions qui ont été annoncées.

La création de l'entreprise étant en cours, la location se fera par le biais d'un bail commercial (3, 6, 9 ans) par acte notarié.

Il est proposé de signer un bail commercial pour la location de l'unité n°1 de l'atelier-relais de St Genest-Malifaux.

L'assemblée approuve à l'unanimité la location de l'unité n°1 de l'atelier-relais de St Genest-Malifaux.

➤ Cession de terrain – Commune de St Genest-Malifaux – ZA des 3 Pins

Christian SEUX expose la demande de 2 porteurs de projet. Ces personnes souhaitent acquérir ensemble une parcelle sur la ZA des 3 Pins pour une surface d'environ 2029m² (avec une marge de + ou – 10 % en attente du bornage définitif).

Ces personnes souhaitent construire un bâtiment mitoyen afin de limiter les coûts de construction. Deux entrées distinctes seront donc réalisées.

Le prix proposé est de 15 € HT / m².

Il a été proposé de signer un compromis de vente (avec versement de 5 % du prix total HT).

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires en vue d'une cession d'un terrain sur la commune de St-Genest-Malifaux au prix de 15 € HT / m² et pour une surface d'environ 2029 m² (avec une marge de + ou – 10 % en fonction du bornage).

L'assemblée accepte à l'unanimité la cession de terrain aux conditions énoncées ci-dessus.

TOURISME

➤ Inspection Trentenaire (I30) du téléski de Graix

Thérèse MAISSE explique que le Téléski de la Rebatte à Graix, qui dessert les pistes de Débalkart et de VTT doit subir tous les 30 ans une révision complète et obligatoire pour pouvoir continuer à être exploité.

Cette révision doit être faite par du personnel accrédité, avant l'été 2012.

Le personnel de l'Espace Nordique ne bénéficie pas de ces accréditations.

Plusieurs solutions ont été étudiées pour réaliser cette révision:

- confier la mission à un prestataire privé,
- assurer une partie de la mission en interne, en renforçant l'équipe par du personnel ayant la compétence requise.

Des recherches ont été effectuées dans ces deux directions à savoir :

- pré-consultations d'entreprises,
- contacts avec divers partenaires dont la station de Chalmazel.

Contact a été pris avec l'entreprise fabricant du téléski. (La proposition était, pièces et main d'œuvre, de l'ordre de 36 000 €.)

Après discussion avec les services du Conseil Général, il s'avère qu'une personne dans l'équipe de la station de Chalmazel est qualifiée pour certifier les travaux nécessaires et pour encadrer l'équipe de l'Espace Nordique dans la réalisation de ce chantier ; cette personne a déjà réalisé ce type de travaux sur la station de Chalmazel.

Les conditions financières seraient nettement en deçà d'un coût entreprise, soit 2.492 €.

Dans cette dernière hypothèse, deux autres types de prestations sont nécessaires :

- la fourniture de pièces détachées auprès du constructeur du TK,
- le contrôle des soudures (poste sur lequel nous avons consulté deux entreprises).

Soit au total 7404,79 € TTC

L'assemblée approuve à l'unanimité de confier l'Inspection Trentenaire (I30) du téléski de Graix au personnel de la Station de Chalmazel et dans ce cadre autorise le Président à signer tous les documents nécessaires, et approuve l'acquisition des pièces détachées auprès du constructeur et de confier la mission soudures à l'entreprise la moins disante.

CULTURE SOCIAL

➤ Modification de la subvention au Centre Musical cantonal de Bourg-Argental

Monique VIGOUROUX rappelle que lors du conseil communautaire du 19 avril 2011, l'assemblée a délibéré pour l'attribution au Centre Musical de Bourg-Argental des subventions pour 2011.

Le total de la subvention pour le Centre Musical de Bourg-Argental s'élevait donc à 21.992 €.

Une erreur s'est produite au niveau du nombre d'élèves pratiquant un instrument de musique à prendre en compte. Il est nécessaire d'ajouter 3 étudiants en plus. Soit une subvention complémentaire de 3 élèves x 228 € = 684 €

Les autres subventions restent inchangées.

L'assemblée accepte à l'unanimité une subvention complémentaire de 684 € pour 2011 pour le Centre Musical cantonal de Bourg-Argental, ce qui porte la subvention totale à 22.676 €.

Stéphane HEYRAUD soulève la question de la convention collective du personnel des Centres Musicaux qui va évoluer, ce qui entraînera un surcoût de fonctionnement pour la structure et des difficultés financières.

Monique VIGOUROUX et Jean-Louis BARIOT proposent que cette question soit abordée lors d'une prochaine Commission Culture-Social.

➤ Compte-rendu de la rencontre avec la CAF sur la crèche de St Genest-Malifaux

Jean-Louis BARIOT donne lecture du compte-rendu de la rencontre avec la CAF sur la crèche de St Genest-Malifaux :

Il a été demandé une réévaluation des aides de fonctionnement de la CAF en tenant compte des dépenses réelles et de l'augmentation des charges pour la crèche les LOUPIOTS à St Genest-Malifaux dans le cadre de la signature du CEJ 2011-2014.

- La CCMP demande également une aide de la CAF dans le cadre de l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin d'équilibrer le budget de fonctionnement de 2008 et 2009 pour la crèche les Loupiots à St Genest-Malifaux.

L'association et la fédération des Familles Rurales de la Loire en 2011 ont sollicité de nouveau l'attention de la CCMP et demande une subvention d'équilibre de 25.106,79 €.

Le Conseil Communautaire du 22 février 2011 a accepté d'allouer une subvention de 15.000 € de la CCMP pour l'AFR de St Genest-Malifaux en l'étalant sur 2 années de versement, à savoir 5.000 € en 2011 et 10.000 € en 2012.

La dette auprès de l'AFR reste donc de 10 106,79 €.

Jean GILBERT explique que la CCMP n'a pas encore les conclusions de la CAF sur les demandes de subvention exceptionnelle et de revalorisation des prestations. En fonction de cela, la CCMP aura à se positionner sur une éventuelle subvention d'équilibre à l'AFR.

Monique VIGOUROUX explique que le Conseil Municipal de St Genest-Malifaux va étudier prochainement cette question pour une éventuelle prise en charge d'une partie du déficit.

Elle ajoute qu'elle réfute le fait que la commune ait cautionné la pérennisation des emplois aidés de l'AFR.

Jean GILBERT demande à la Commission Culture-Social de continuer ses réflexions dans l'attente des conclusions de la CAF.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ Approbation du rapport d'activités 2010 du Syndicat des Trois Rivières

Guillaume SABOT explique à l'assemblée que le Syndicat des 3 Rivières qui gère le contrat de rivière Cance Déôme Torrenson a transmis son rapport d'activités 2010.

Le Syndicat des 3 Rivières a effectué le suivi des études et la maîtrise d'œuvre des travaux suivants sur notre territoire :

- Volet gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
- Assistance dans la consultation et le choix du maître d'œuvre pour les communes de Bourg-Argental, Graix, La Versanne et St Sauveur-en-Rue.
- Participation à l'élaboration et au suivi des dossiers suivants :
 - Colombier : fin du diagnostic de fonctionnement des réseaux d'assainissement et élaboration d'un programme de travaux
 - St Julien-Molin-Molette : réception des réseaux de transfert et travaux de finition et mise en service de la station d'épuration

Le personnel a également apporté un soutien technique à la commune de Bourg-Argental concernant la mise en place de conventions avec les industriels dans le cadre du raccordement à la nouvelle station d'épuration.

- Volet restauration et entretien de rivières

Les travaux réalisés sur le territoire de la CCMP sont :

- la restauration des berges de la Déôme aux abords du lotissement Les Floralties
- la restauration des berges de la Déôme en aval du seuil de Moulin de Monchal

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2010 du Syndicat des Trois Rivières.

➤ Convention de partenariat avec St Etienne Métropole pour le pilotage et le suivi de la démarche de restauration et de gestion concertée de l'Ondaine, du Lizeron et de leurs affluents – année 2011

Guillaume SABOT rappelle à l'assemblée la délibération du 2 juin 2009 relative à l'accord de principe d'une convention avec Saint Etienne Métropole pour l'élaboration et le suivi du Contrat de Rivière Ondaine sous réserve de la participation financière de la Communauté de Communes.

Dans le cadre du contrat de rivière Ondaine, St Etienne Métropole, structure porteuse de la démarche, se doit de mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer l'élaboration du contrat de rivière ainsi que son bon déroulement.

Ainsi, il avait été convenu d'instaurer une convention de partenariat entre la CCMP et St Etienne Métropole pour le pilotage et l'animation du Contrat de rivières Ondaine, Lizeron et de leurs affluents. Cette convention a pour objet le partage des coûts de fonctionnement de la cellule d'animation du Contrat de rivières comprenant les postes et les frais de fonctionnement ainsi que les dépenses de communication et celles afférant aux études.

A ce titre, la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement de la structure d'animation.

Monsieur le Président explique que le montant estimatif total des coûts de fonctionnement s'élève à 54 765 €.

L'estimation financière de la participation de la Communauté de Communes pour 2011 (calculée pour les communes concernées : St Romain-les-Atheux, Planfoy et St Genest-Malifaux) s'élève à 5 712 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité la convention de partenariat avec St Etienne Métropole pour le pilotage et le suivi de la démarche de restauration et de gestion concertée de l'Ondaine, du Lizeron et de leurs affluents pour 2011 et la participation financière de la Communauté de Communes pour 2011, pour un montant de 5 712 €.

Guillaume SABOT ajoute que l'ensemble du territoire communautaire est couvert désormais par une procédure contractuelle, le SICALA démarrant une démarche sur St Régis-du-Coin.

➤ **Convention relative à l'accès et à l'utilisation de la base de données SINDRA (système d'information sur les déchets en Rhône-Alpes) par les partenaires avec l'ADEME et le Conseil Général de la Loire**

Jean GILBERT explique que le Conseil Général de la Loire propose la signature d'une convention relative à l'accès et à l'utilisation de la base de données SINDRA (système d'information sur les déchets en Rhône-Alpes) par les partenaires avec l'ADEME et le Conseil Général de la Loire.

SINDRA a été mis en œuvre par la Région et l'ADEME en collaboration avec les 8 Conseils Généraux de la Région Rhône-Alpes. C'est devenu l'outil de suivi des plans départementaux d'élimination des déchets. Ce système vise à améliorer la gestion globale des déchets en facilitant l'aide à la décision, l'évaluation des actions menées et la communication.

SINDRA est constitué :

- d'une application extranet au service des collectivités territoriales afin de :
 - saisir ses propres données sur l'intercommunalité, la collecte et le traitement des déchets et leurs coûts,
 - consulter ces mêmes données pour l'ensemble des collectivités de la région Rhône-Alpes et avec la même précision,
 - consulter des synthèses départementales et régionales (documents, tableaux, graphiques, cartes) issues de ces données et des informations globales, transversales,
 - accéder à l'outil de génération du rapport annuel.
- d'un espace « grand public » avec des systèmes par département, des outils interactifs...

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation de SINDRA par les partenaires : conditions d'accès, mise à jour des données, responsabilités...

Durée : 3 ans avec un renouvellement par expresse reconduction au terme des 3 années.

Les engagements de la CCMP :

- collecter, saisir et mettre à jour dans SINDRA les données disponibles de son territoire et pour ses compétences et ceci chaque année,
- accepter le partage des données fournies par l'ensemble des autres partenaires ayant accès à SINDRA,
- consulter et respecter les mentions légales relatives aux conditions d'utilisation de SINDRA.

Engagement des financeurs :

- droits concédés
- restitution, traitement et diffusion des données

L'assemblée accepte à l'unanimité cette convention.

➤ **Réflexions sur l'institution du plafonnement de TEOM**

Jean GILBERT explique que la Communauté de Communes a été saisi par des particuliers concernant la possibilité de plafonner la TEOM.

Jean GILBERT explique que les EPCI peuvent décider de plafonner les valeurs locatives de chaque local à usage d'habitation et de ses dépendances dans la limite d'un montant qui ne peut être inférieur à deux fois le montant de la valeur locative moyenne.

Il faut réfléchir à cette démarche et à ses conséquences en matière de produit de TEOM.

Il faut aussi vérifier si la CCMP peut délibérer dans ce sens, du fait qu'elle perçoive la TEOM en lieu et place d'un Syndicat.

Stéphane HEYRAUD demande si on ne pourrait pas mettre en place des zonages en fonction du service rendu.

La réflexion est ouverte sur ces sujets et à mener avec le SICTOM.

➤ **Remplacement du délégué suppléant et délégué à diverses commissions au SCOT Sud-Loire**

Jean GILBERT rappelle à l'assemblée que M. Jean-Luc MOUTON est délégué suppléant au SCOT Sud-Loire et délégué à diverses commissions de cette instance.

Par courrier du 7 mai 2011, M. MOUTON a informé Monsieur FAVERJON, Vice-président en charge de la commission d'analyse des documents d'urbanisme, qu'il ne participerait plus aux diverses commissions du SCOT Sud-Loire.

Il est proposé de nommer Mme Evelyne ESTELLE en remplacement de M. MOUTON dans toutes les instances auxquelles il participait au SCOT Sud-Loire.

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination de Mme Evelyne ESTELLE, comme déléguée suppléante au SCOT Sud-Loire et déléguée à diverses commissions de cette instance en remplacement de M. Jean-Luc MOUTON.

SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

➤ **Fonds de concours à la commune de St Genest-Malifaux**

Charles-Erick BARRALON explique que la commune de St Genest-Malifaux a saisi la CCMP dans le cadre de l'enveloppe de solidarité intercommunale.

Le projet consiste en l'acquisition de locaux appartenant à la Région Rhône-Alpes situés « Impasse de la Mairie » à St Genest-Malifaux afin d'aménager une bibliothèque médiathèque.

Le coût de l'acquisition s'élève à 400.000 €.

Le seul financement pour cette opération serait le fonds de concours attribué par la Communauté de Communes.

Afin de pouvoir instruire le dossier selon le règlement en vigueur, la Commission Solidarité du 05/04/11 a souhaité obtenir plus de détails entre autres sur le fonctionnement futur de l'équipement et sur son rayonnement intercommunal. En réponse, la commune de St Genest-Malifaux n'a pas souhaité transmettre plus d'informations.

La Commission Solidarité qui s'est réunie le 30/06/11 propose au Conseil de ne pas donner suite à la demande de St Genest-Malifaux.

L'assemblée accepte à l'unanimité la proposition de la Commission « solidarité intercommunale » quant au refus d'attribution du fonds de concours à la commune de St Genest-Malifaux.

ELEMENTS AJOUTES

➤ Politique d'abattement de Taxe d'Habitation

Jean GILBERT explique que la loi de finances pour 2011 a modifié l'affectation des impôts directs locaux. La CCMP percevra désormais de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le Bâti et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale.

La loi de finances pour 2011 a instauré un mécanisme de neutralisation automatique des effets, pour les contribuables, du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation.

La Communauté de Communes a délibéré en 2011 pour la première fois sur la fiscalité sur les ménages.

Ainsi, les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), qui perçoivent désormais la TH, doivent décider des mesures d'abattements ou d'exonérations avant le 1^{er} octobre 2011 sur le régime d'abattements applicable pour le calcul de la TH.

Pour 2012, il est proposé de ne pas délibérer sur une politique d'abattement, le recul étant encore insuffisant en termes de fiscalité ménages pour une prise de décision ce jour.

Il est proposé de ne pas prendre de délibération.

➤ Présence postale en milieu rural

Jean-Paul VALLOT saisit l'assemblée de sa crainte de voir disparaître le service postal sur des territoires ruraux comme le nôtre.

Jean GILBERT propose à l'assemblée d'écrire aux services de la Direction Départementale de la Distribution du Courrier de la Poste pour le maintien du service, de la tournée des facteurs en milieu rural, etc...

L'assemblée approuve cette démarche.

► **A.T.E.S.A.T. (Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire)**

Jean-Paul VALLOT aborde la question de l'ATESAT et regrette la disparition annoncée de ce service pour les petites communes.

Jean GILBERT rappelle que l'A.T.E.S.A.T. permet aux Communes et Communautés de Communes éligibles de bénéficier d'un appui technique des services de l'Etat (Directions Départementales des Territoires) dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie.

Evelyne ESTELLE souhaite attirer l'attention du Conseil sur le désengagement de l'Etat pour cette action.

Il est proposé d'émettre un vœu pour le maintien de l'ATESAT pour les petites communes, et de demander une rencontre au Directeur Départemental de la DDT pour lui faire part de l'inquiétude des élus sur la disparition de ce service.

INFORMATIONS

► **Avenant à la convention d'occupation de locaux au sein du groupe scolaire public de Bourg-Argental au profit de la CCMP**

Monique VIGOUROUX informe l'assemblée que dans le cadre des missions de contrôle et de surveillance des établissements d'accueil de la Petite Enfance, la PMI a visité les locaux du Jardin d'enfants le Mardi 31 mai 2011.

Suite à cette rencontre l'infirmière puéricultrice recommande dès septembre une salle en plus pour le sommeil des enfants et l'amorce de la réflexion pour le rapprochement de la crèche et du Jardin d'enfants au sein d'un même bâtiment.

Le 13 juillet, une rencontre a été organisée.

Lors de cette réunion, l'école maternelle a accepté la mise à disposition à la CCMP de la salle annexe au Jardin d'enfants pour usage de salle de sommeil.

En accord avec l'école Maternelle, la salle de motricité ne sera plus utilisée par le Jardin d'Enfants.

Mme MONCHOVET fait part de la situation gênante par rapport à l'école. Elle craint que le Conseil Municipal et la Préfecture refusent la désaffectation de la salle.

Jean GILBERT rajoute que les conditions d'accueil au Jardin d'Enfants peuvent être parfois limites au regard du service attendu par les familles.

Monique VIGOUROUX conçoit que c'est une situation difficile à la fois pour tout le monde.

Il est proposé de travailler afin de trouver une issue pour cette situation complexe.

➤ **Calendrier des Orientations Budgétaires**

Jean GILBERT présente à l'assemblée le calendrier des orientations budgétaires.

➤ **Ecoles rurales**

Evelyne ESTELLE informe l'assemblée de la création d'un collectif de défense de l'école rurale qui organisera plusieurs évènements sur le Pilat.

Elle se tient à disposition des personnes intéressées par plus d'informations.

➤ **ZDE**

Guillaume SABOT informe que le dossier ZDE passera en commission des sites et paysages le 9 septembre prochain.

Il rappelle la visite du parc éolien de St Jean-Lachalm (43) qui se tiendra le samedi 3 septembre.

➤ **Conseil**

La prochaine réunion aura lieu le Mardi 11 octobre prochain à 19h00.

La séance est levée à 23h00.

Compte-rendu validé par Jean GILBERT et Pierre-Jean PARAT.